

Guide



(Maison de l'Emploi et des
Entreprises du Drouais)

La Mobilité dans le Drouais

M2ED – Maison de l'Emploi et des Entreprises du Drouais

Version - juin 2012

Introduction

— Une des conditions pour accéder à un emploi ou à une formation est de pouvoir se déplacer.

Sans mobilité, les difficultés à trouver un travail ou à obtenir une qualification se démultiplient.

Or, si des dispositifs d'aide à la mobilité existent sur le territoire de l'arrondissement de Dreux, ils ne sont pas toujours connus en raison de leur complexité et de leur enchevêtrement.

C'est pour cette raison que ce guide a été conçu. Il est l'aboutissement d'un travail collaboratif de construction avec le concours des partenaires institutionnels et associatifs du territoire et l'appui de la Maison de l'Emploi et des Entreprises du Drouais.

Son objectif, qui reste très modeste, est d'être un outil au service des professionnels qui accompagnent au quotidien le public dans la construction de parcours afin de leur permettre de se repérer pour utiliser les ressources de façon optimale.

Enfin, étant donné la difficulté d'effectuer un recensement exhaustif des aides et dispositifs existants et la rapide obsolescence de l'information collectée, le choix a été fait de produire un support dématérialisé qui puisse faire l'objet d'une réactualisation plus aisée.

Bonne lecture et merci à tous de votre contribution à la réalisation de ce guide !

Alain **GABRIELLI**
Président de la Maison de l'Emploi

Sommaire du guide

Les aides financières

- **DIRECCTE** ————— p.4
 - Aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE 3)
- **Conseil général** ————— p.5
 - Fond départemental d'aide aux jeunes (FDAJ)
 - Autres aides à la mobilité
- **Pole emploi (sur fonds DIRECCTE)** — p.7
 - Aide personnalisée au retour à l'Emploi (APRE 1 et 2)
- **Mission locale du Drouais** ————— p.8
 - Aide au permis financée par le Conseil Régional
- **CAP Emploi** ————— p.9
 - Aide AGCFIPH pour les personnes handicapées
- **Union nationale des associations familiales** ————— p.10
 - « Microcrédit Personnel Garanti »
- **Caisse d'épargne** ————— p.11
 - « Parcours Confiance »
- **Fondation de la deuxième chance** — p.12
- **Permis à 1€ par jour** ————— p.13
- **Mairie de Dreux** ————— p.14
 - « Bourse aux Permis »
- **Les restos du cœur** ————— p.15
- **PRO BTP** ————— p.16
 - Aides pour les jeunes apprentis dans le secteur du BTP
 - « Aide au Permis »
 - « Achat Premier Véhicule »

Les outils

Les réseaux de transport

- **Bus** ————— p.19
 - Réseau LINEAD
 - Réseau de transport de Dreux Agglomération
 - Transport à la Demande (TAD)
 - Réseau TRANSBEAUCE
- **Train SNCF** ————— p.22
 - Ligne DREUX-PARIS
 - Réseau régional TER Centre
- **Taxis** ————— p.24

Les aides ponctuelles au déplacement

- **GRACES** ————— p.26
 - Aide au Transport en Milieu Rural
- **FASTT Public intérimaire** ————— p.27
 - « Location de véhicule »
 - « Crédit automobile »
- **Maison de l'emploi du Drouais (M2ED)** — p.29
 - Prêt de vélos
- **CCAS de Vernouillet** ————— p.30
 - Navette pour l'accès à l'épicerie sociale
- **Les autos du cœur** ————— p.31
 - Acquisition d'un véhicule à bas coût

Les formations

- **Mission locale du Drouais** ————— p.33
 - Ateliers de préparation au code de la route
- **CRIA 28** ————— p.34
 - Formation à l'utilisation du bus (agglomérations de Dreux et de Chartres)
- **AFEC** ————— p.35
 - Formation « FIL CONDUCTEUR »
- **Informations** ————— p.36
 - Sites internet utiles
- **Répertoire des contacts** ————— p.37
- **Remerciement** ————— p.40



Les aides financières

DIRECCTE

Aide Personnalisée à la Reprise d'Emploi (niveau 3)

Structure

Fonds DIRECCTE

Prescripteurs : Référents RSA (Conseil Général, TIP service insertion, Pôle Emploi et Organismes référents RSA).

Objectif de l'action

Favoriser la levée des freins à l'emploi par l'attribution d'aides personnalisées au retour à l'emploi pour la reprise d'un emploi en CDI, CDD, contrat aidé ou pour une création d'entreprise. Ces aides interviennent en complément des aides de droit commun (niveau 1) et des aides aménagées (niveau 2) délivrées par POLE EMPLOI.

Bénéficiaires

Bénéficiaires du RSA socle uniquement : demandeur d'emploi inscrit ou non comme demandeur d'emploi dans une démarche d'insertion professionnelle.

Contenu

Ensemble des aides concernant la mobilité. Moyenne de l'aide : 500 € - Plafond de 1 000 € sur une période de 12 mois pour l'ensemble des aides.

- Aide aux frais de déplacements quotidiens, hebdomadaires ou mensuels ; location de véhicule.

Pas de condition de distance – Paiement au 1^{er} km – Aide pendant les 3 premiers mois de la reprise d'emploi, Forfait de 0,20 € par km ou coût des billets si transport en commun.

- Aide aux frais de double résidence : Reprise d'emploi situé à + de 60 km ou 2 heures A/R du domicile
- Aide au déménagement : Reprise d'emploi situé à + de 60 km ou 2 heures A/R du domicile
- Aide au permis de conduire : 30% du montant global « code et conduite » dans la limite du plafond global de 1 000 €.

Aide versée directement au prestataire sur facture après présentation de l'examen. Possibilité de se présenter 2 fois au permis de conduire.

Modalités d'accès

La demande d'aide doit être faite dans un délai maximum de 4 mois après la reprise d'activité **auprès des référents RSA : service social départemental, Pôle Emploi, Organismes référents, TIP service insertion.**

Zones d'intervention

Département d'Eure-et-Loir.

Informations pratiques

DIRECCTE – Mme ROJ

Unité Territoriale de l'Eure-et-Loir

13 rue du Docteur André Hays

28000 CHARTRES

tél. 02 37 18 79 00

CONSEIL GÉNÉRAL – Service Insertion

Equipe Locale d'Appui de Dreux

5, rue Henri Dunant – 28100 DREUX

Horaires :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

tél. 02 37 65 82 74 - fax 02 37 64 49 52

Conseil Général

Fond d'aide aux jeunes (FAJ)

Structure

Conseil Général d'Eure-et-Loir

Objectif de l'action

Le **Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté** est un dispositif géré par le Conseil Général. Il permet au jeune de constituer avec un référent (un conseiller de la Mission Locale, une assistante sociale du service social départemental ou un éducateur de l'ASE) un dossier de demande d'aide financière pour être aidé, accompagné et orienté dans les diverses démarches à effectuer.

Bénéficiaires

- Les Jeunes de 18 à 25 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.
- Domiciliés en Eure-et-Loir (toutefois, les jeunes dits « en errance » ne sont pas exclus).
- Ne disposant pas de revenus ou seulement de faibles ressources (plafond de référence RSA).

Cas particuliers :

- Jeunes étudiants de 18 à 25 ans : ils peuvent être amenés à solliciter le fonds d'aide aux jeunes mais seulement pour les aides d'urgence. Pour les étudiants boursiers, cette possibilité cesse le jour de l'attribution de la bourse d'enseignement.

Contenu

Les aides financières accordées au titre du fonds d'aide aux jeunes en difficulté sont destinées à favoriser la réalisation d'un projet d'insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à apporter des secours **temporaires pour faire face à des besoins urgents**. Les conditions d'attribution sont soumises à un règlement intérieur voté par l'assemblée départementale tous les ans.

Modalités d'accès

La demande du jeune est présentée par une personne référente appartenant à la Mission Locale, au service social départemental, à l'ASE ou à l'ADSEA.

CONTENU :

Ensemble des aides concernant la mobilité :

- En urgence et/ou lors d'un passage en comité et dans le cadre d'une démarche liée à l'insertion professionnelle ou sociale :
- Bons de transport SNCF / Transbeauce
- Filibus (Chartres)
- Linéad (Dreux)

Ou dans le cadre d'une entrée en formation, contrats aidés ou prise d'emploi :

- Chèque essence (50 euros max par secours dans la limite de 150 euros en urgence et jusqu'à 200 euros pour une aide attribué en comité)
- Acquisition d'un cyclomoteur
- Assurance d'un véhicule automobile ou d'un cyclomoteur
- Frais de réparation d'un véhicule

Dans tous les cas, le transport collectif doit être privilégié.

Zones d'intervention

Département d'Eure-et-Loir.

Informations pratiques

S'adresser à l'**Équipe Locale d'Appui** du Conseil Général

5 rue Henri Dunant

28100 Dreux

tél. 02 37 65 82 74 - fax 02 37 64 49 52

ou à la **Mission Locale**

48 bis rue Saint-Denis

28100 Dreux

tél. 02 37 38 57 67

Conseil Général

Autres aides à la mobilité - Public RSA

Structure

Conseil Général d'Eure-et-Loir

Objectif de l'action

Les aides financières RSA ont pour finalité d'aider à la concrétisation de projets mentionnés dans les contrats d'engagements réciproques (CER) ou projets personnalisés d'accès à l'emploi (PPAE) ces actions individuelles n'interviennent qu'après recours aux dispositifs de droit commun. À noter également que ces aides sont plafonnées.

Bénéficiaires

Personnes bénéficiaires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion socio-professionnelle ou prise d'emploi ou de formation.

Contenu

Les bons de transport : des bons de transport peuvent être délivrés, pour permettre aux personnes de se déplacer dans le cadre des démarches d'insertion professionnelle ou sociale (santé, logement...), en utilisant les réseaux SNCF, Transbeauce et en privilégiant les tarifs réduits.

Le recours aux transports collectifs doit être privilégié dans tous les cas sauf si les horaires ne sont pas adaptés ou s'il n'existe pas de desserte régulière de la zone.

Autres aides possibles dans le cadre d'un maintien dans l'emploi, ou prise d'emploi ou de formation :

- Le remboursement des cartes orange et/ou titres de transport RATP (durée maximale de 2 mois)
- L'aide pour passer le permis de conduire B (fractionnée en deux : aide au code et aide à la conduite)
- L'aide pour acheter un véhicule
- L'aide pour assurer un véhicule (auto, moto, scooter)
- L'aide pour la réparation d'un véhicule

Modalités d'accès

Ces aides sont accessibles dans le cadre d'une démarche d'insertion socio-professionnelle et d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ou d'un PPAE en cours de validité.

La demande du bénéficiaire RSA est présentée par son référent RSA : service social départemental, Pôle Emploi, organisme référent, TIP du service insertion du Conseil Général.

Zones d'intervention

Département d'Eure-et-Loir.

Informations pratiques

- S'adresser au **Conseil Général, Service Insertion Equipe Locale d'Appui**
5 rue Henri Dunant
28100 DREUX
tél. 02 37 65 82 74 - fax 02 37 64 49 52
- S'adresser aux **assistantes sociales du service social départemental**

POLE EMPLOI

Aide Personnalisée à la Reprise d'Emploi (niveau 1 et 2)

Structure

Pole Emploi

Objectif de l'action

Dans le cadre des « Aides à la Reprise d'Emploi » du droit commun de POLE EMPLOI figurent un ensemble d'aides à la mobilité :

- Aide aux frais de déplacements quotidiens, hebdomadaires ou mensuels ; location de véhicule
- Aide aux frais de double résidence
- Aide au déménagement
- Aide au permis de conduire

Bénéficiaires

NIVEAU 1 : Tout demandeur d'emploi indemnisé ou non, ou en formation, en Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) ou en Contrat de Transition professionnelle (CTP) ou contrats aidés ayant pris un engagement de mobilité dans le cadre du PPAE.

NIVEAU 2 : Bénéficiaires du RSA présentant des difficultés particulières.

Contenu

- Aide aux frais de déplacements quotidiens, hebdomadaires ou mensuels ; location de véhicule.

NIVEAU 1 (droit commun) : reprise d'emploi situé à + de 60 km A/R du domicile – Paiement au 1^{er} km – Aide pendant les 3 premiers mois de la reprise d'emploi, Forfait de 0,20 € par km ou coût des billets si transport en commun - Plafond 1 000 €.

NIVEAU 2 (aides RSA spécifiques) : Idem - Pas de condition de distance

– Plafond 2 100 €

- *Aide aux frais de double résidence :*

NIVEAU 1 : reprise d'emploi situé à + de 60 km ou 2 heures A/R du domicile

– Plafond 1 200 €

NIVEAU 2 : pas de condition de distance

– Plafond 2 400 €

- *Aide au déménagement*

NIVEAU 1 : reprise d'emploi situé à + de 60 km ou 2 heures A/R du domicile

– Plafond 1 500 €

NIVEAU 2 : Idem

- *Aide au permis de conduire*

NIVEAU 1 : Plafond 1 200 €

– Période d'inscription continue de 6 mois et plus à la date de la demande

– Emploi recherché répertorié parmi les métiers en tension

NIVEAU 2 : Plafond 1 200 €

– Aide directe au permis de conduire pour tous les bénéficiaires RSA inscrits comme demandeurs d'emploi.

Zones d'intervention

National

Informations pratiques

Prendre contact avec le conseiller référent du bénéficiaire concerné

POLE EMPLOI DREUX

49 avenue Général Leclerc

28104 DREUX CEDEX

Bus : ligne 1 Arrêt JAURES

POLE EMPLOI VERNOUILLET

Les Corvées

3 avenue Marc Chappey

28500 VERNOUILLET

Bus : ligne 2 Arrêt FELSBERG

www.pole-emploi.fr ou 3949

Mission Locale du Drouais

Aide au permis financée par le conseil régional

Structure

Mission Locale du Drouais

La Mission Locale assure l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire.

Objectif de l'action

La Région Centre participe à la prise en charge du coût du permis de conduire (code et conduite) afin de faciliter l'insertion professionnelle par un meilleur accès à l'emploi ou à la formation des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Contenu

Le conseiller de la Mission locale ou de la PAIO valide l'utilité de l'obtention du permis de conduire comme un des moyens de lever un frein à l'insertion sociale et professionnelle et remplit la **demande de prise en charge**.

Montant de l'aide

L'aide régionale est d'un montant de **200 €**.
L'aide n'est accordée qu'une seule fois au bénéficiaire, même en cas d'échec au permis de conduire.

Modalités de prescription

L'aide régionale est versée par lettres chèques libellés aux noms des bénéficiaires identifiés par la Mission locale ou PAIO.

Zones d'intervention

La Mission Locale intervient sur le territoire de l'arrondissement de Dreux.

Informations pratiques

Mission Locale du Drouais

48 bis rue Saint-Denis

28100 DREUX

tél. 02 37 38 57 67

Horaires

9h-12h30 et 13h30-17h30

Comment s'y rendre :

Accès voiture

Accès Bus LINEAD lignes **1** **2** **3** et **4** ARRET GARE

puis 5 minutes à pied ou à vélo

CAP EMPLOI

Aide financière AGEFIPH au permis de conduire

Structure

Cap Emploi (financement Agefiph)

- Prise en charge du surcoût du permis de conduire lié à une situation de handicap.
- Le surcoût concerne les aménagements spécifiques (heures de conduite, aménagement du véhicule).

Objectif de l'action

Pallier au surcoût du permis de conduire en lien avec une situation de handicap.

Bénéficiaires

- Les personnes reconnues en situation de handicap (c'est-à-dire les personnes bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou RQTH délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Pour accéder à l'aide, ces personnes doivent disposer d'une promesse d'embauche ou bien être en situation d'emploi sur un poste de travail nécessitant l'utilisation d'un véhicule.

Forfait

1 000 € (pour un surcoût minimum du permis de 1 000 €)

ATTENTION : Les aides financées par l'AGEFIPH étant susceptibles d'être modifiées régulièrement, les informations sur les aides doivent faire l'objet d'une vérification auprès des services de CAP EMPLOI.

Modalités de prescription

- Prendre RDV avec le conseiller(e) CAP EMPLOI / PHARE 28 emploi du secteur
- S'inscrire dans le cadre d'un accompagnement professionnel Cap Emploi
- Ne pas avoir engagé les frais

Types d'accompagnement

Accompagnement à la recherche et à la reprise d'emploi, accompagnement au maintien dans l'emploi.

Zones d'intervention

Territoire National car les aides AGEFIPH sont gérées au niveau national.

Informations pratiques

CAP EMPLOI – PHARE 28

32 avenue des Fenots

28100 Dreux

tél. 02 37 38 01 01 - fax 02 37 38 01 05

UDAF 28

Le microcrédit personnel garanti

Structure

UDAF 28, l'Union Départementale des Associations Familiales d'Eure et Loir est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. La principale mission de l'UDAF est de représenter et défendre les intérêts matériels et moraux de l'ensemble des familles du département.

Objectif de l'action

Le Microcrédit Personnel Garanti est un dispositif pour les personnes qui rencontrent des difficultés d'accès aux services financiers et en particulier aux prêts bancaires classiques. Il s'agit de financer un projet favorisant l'insertion professionnelle ou sociale en aucun cas de rachat de crédit.

Bénéficiaires

- Salariés aux revenus modestes
- Bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH.)
- Retraités
- Étudiants et apprentis

Contenu

Le projet doit concerner un des domaines suivants : emploi, éducation, logement, formation, santé ou vie familiale et sa réalisation doit permettre d'apporter une amélioration de conditions de vie du demandeur ou de celles de sa famille.

Modalités d'accès

- Être de nationalité française ou résider sur le territoire français régulièrement.
- Avoir besoin de financer un projet pour lequel les aides financières à caractère social sont insuffisantes ou ne peuvent pas être attribuées à la personne et pour lequel les banques refusent d'octroyer un prêt classique.
- **Montant du prêt** : De 500 à 3 000 €, sans frais de dossier ni caution, avec un taux d'intérêt relativement faible, sans assurance obligatoire et remboursable sur 6 à 36 mois.

Zones d'intervention

L'action de l'UDAF 28 couvre le département d'Eure-et-Loir, il existe cependant des unions de ce type dans l'ensemble des départements français.

Informations pratiques

Contactez l'UDAF pour des informations plus détaillées sur la mise en place d'un microcrédit personnel

UDAF 28

6, rue Charles Coulomb

28000 CHARTRES

tél. 02 37 88 32 56 ou 02 37 88 32 51

dtiranno@udaf28.fr

www.udaf28.fr

Caisse d'épargne

« Parcours confiance »

Structure

CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE CENTRE :

Parcours Confiance est une **association** fondée et soutenue par la Caisse d'Épargne Loire Centre. Son but est de mettre en place les outils et les services capables de prévenir l'exclusion bancaire.

Objectif de l'action

Parcours Confiance favorise ainsi le retour à l'emploi des personnes exclues du système bancaire traditionnel, notamment grâce à l'octroi de microcrédits.

Bénéficiaires

- Travailleur dont les revenus n'excèdent pas le SMIC ou personne à la recherche d'un emploi,
- **AYANT UN PROJET** pour lequel les banques refusent d'accorder un crédit.

Remplissant les conditions suivantes :

- Faibles ressources mais néanmoins suffisantes pour économiser 50 € en fin de mois
- Ne pas être en situation de surendettement, ni avoir fait l'objet d'un effacement de dette.

Contenu

Le microcrédit peut être accordé pour des projets concernant :

- **Le retour à l'emploi**
 - **MOBILITÉ** : permis, véhicule, réparations
 - **FORMATION** : Études, Bilan de compétences, formation professionnelle.

• Le logement et les conditions de vie

- **LOGEMENT** : frais d'agence, caution, déménagement
- **ÉQUIPEMENT** : électroménager, chauffage, matériel d'indépendance

Le microcrédit prend la forme d'un prêt dont le montant se situe entre 300 et 3000 €, avec un faible taux d'intérêt, et dont la durée de remboursement est comprise entre 12 et 36 mois :

- garanti à 50 % par le Fonds de Cohésion Sociale,
- complété d'un accompagnement personnel obligatoire par un travailleur social ou un bénévole.

Modalités d'accès

Si les conditions décrites dans la fiche sont remplies, prendre contact avec un conseiller Parcours Confiance en région (voir coordonnées dans la rubrique informations pratiques).

Zones d'intervention

Dispositif national décliné en Région Centre.

Informations pratiques

Contacts « Parcours Confiance » :

LOIRE-CENTRE

Responsable de l'association

Léger Jean-Max : jean-max.leger@celc.caisse-epargne.fr

EURE-ET-LOIR (28)

Berrue Fatoux Lydia : lydia.berruefatoux@celc.caisse-epargne.fr

Fondation de la deuxième chance

Structure

Fondation dédiée au mécénat par le biais de « coup de pouce » à des projets de rétablissement individuel nécessitant un soutien.

Objectif de l'action

La Fondation de la 2^e Chance offre, en complément d'aides sollicitées par ailleurs, un soutien financier et humain pour mener à bien un projet professionnel réaliste et durable : création ou reprise d'entreprise, formation de reconversion qualifiante à des personnes en difficulté.

Une aide au permis peut ainsi être sollicitée dans le cadre d'un projet professionnel.

Bénéficiaires

Personnes de **18 à 62 ans**, ayant traversé de **lourdes épreuves de vie** et aujourd'hui en situation de **grande précarité**, mais manifestant une **réelle volonté de rebondir**.

Contenu

Le « coup de pouce » de la Fondation comporte deux volets : une dotation financière (plafonnée à 8 000 euros pour les créations/reprises d'entreprise et 5 000 euros pour les formations), accompagnée d'un parrainage professionnel et humain du porteur de projet, jusqu'à la réalisation complète de celui-ci.

Modalités d'accès

Un dossier de candidature est à remplir et à retourner à la Fondation

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Être âgé de 18 à 62 ans ;
- Avoir traversé de grandes difficultés par le passé (problèmes de santé, épreuve affective...) ;
- Être aujourd'hui en situation de précarité (situation familiale et sociale difficile...) ;
- Avoir la volonté et la capacité de réagir face à cette situation difficile, grâce à un projet réaliste,
- Avoir déjà effectué toutes les démarches pour le réaliser, dont la recherche de financements.

Les dossiers sélectionnés suivent une procédure d'une durée de 2 à 3 mois :

- Au siège, un premier regard est porté sur chaque dossier afin de vérifier le respect des critères d'éligibilité
- L'instruction est menée dans le cadre de chaque site relais, par des bénévoles qui rencontrent le candidat et étudient avec attention son projet ;
- Un avis est émis par un Comité d'Agrément régional, à partir des conclusions des instructeurs ;
- La décision est prise par le Comité d'Agrément dès lors que son avis est rigoureusement conforme aux conclusions des instructeurs. En cas du moindre désaccord, celle-ci revient au Conseil d'Administration.

Zones d'intervention

Nationale, l'organisation de la Fondation est décentralisée via 65 sites relais qui coordonnent et animent des équipes locales d'instruction et de parrainage.

Informations pratiques

FONDATION DE LA DEUXIÈME CHANCE

Tour Bolloré

31-32 Quai de Dion-Bouton

92811 - Puteaux Cedex

tél. 01 46 96 44 33 - fax 01 46 96 40 84

www.deuxiemechance.org

Permis à 1 € par jour

Structure

Mesure mise en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs (banques) et les écoles de conduite.

Objectif de l'action

Le « permis à un euro par jour » est un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite pour aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus à financer leur préparation au permis de conduire.

Bénéficiaires

Tous les jeunes qui ont entre 16 et 25 ans révolus à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, quelle que soit leur situation, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat.

Le prêt « permis à un euro par jour » ne peut être accordé qu'une fois pour financer une première inscription à une formation à la conduite de véhicules de la catégorie A ou B. Un candidat déjà inscrit à une formation qu'elle soit achevée ou non, ne peut donc plus prétendre à la souscription d'un prêt.

Contenu

Cette mesure permet aux jeunes de bénéficier d'une facilité de paiement : le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Modalités d'accès

Le candidat doit d'abord choisir une école de conduite partenaire de l'opération (point à vérifier avant l'inscription) pour la catégorie de permis concernée et demander un devis.

S'il est majeur, il doit directement contracter le prêt avec l'établissement financier. Pour cela, 3 possibilités s'offrent à lui selon ses capacités financières et les discussions engagées avec l'organisme prêteur :

- Soit il fournit un justificatif de revenus avec des revenus suffisants pour rembourser les 30 € par mois ;
- Soit il garantit le remboursement de son prêt par l'apport d'une caution ;
- Soit il s'inscrit dans le cadre d'un co-emprunt avec ses parents (c'est-à-dire que le jeune et ses parents empruntent ensemble) afin d'augmenter les chances d'avoir une réponse positive de l'établissement de crédit.

Si le candidat est mineur (dans le cadre de la formation en conduite accompagnée), ce sont les parents qui empruntent pour le compte du jeune candidat.

À noter qu'il existe une possibilité de prise en charge publique du cautionnement du prêt pour les jeunes qui ne sont pas en mesure de fournir une caution parentale ou celle d'un tiers demandée par les établissements de crédit.

Zones d'intervention

Mesure nationale

Informations pratiques

S'inscrire dans une auto-école et dans une banque ayant signé une convention avec l'État pour déclencher la mise en œuvre du Permis à 1 €.

Plus d'informations sur :

www.permisauneuroparjour.fr

Ville de Dreux

« Bourse au permis »

Structure

VILLE DE DREUX – PÔLE JEUNESSE

Objectif de l'action

La bourse au permis est un outil des collectivités territoriales pour favoriser l'accès des jeunes de la commune au permis de conduire et à la vie sociale.

Localement, il est mis en place par le PÔLE JEUNESSE de la Ville de Dreux.

Bénéficiaires

Jeunes de 18 à 25 ans résidant à Dreux.

Contenu

La bourse au permis de conduire concerne les jeunes âgés de 18 à 25 ans, particulièrement ceux qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer leur préparation au permis de conduire.

Elle consiste en la prise en charge par la municipalité d'une partie du coût de la formation (600 €) en contrepartie d'une activité d'intérêt collectif (70 heures) effectuée par le jeune dans une structure identifiée (association caritative généralement).

Modalités d'accès

Contactez le PÔLE JEUNESSE de la MAIRIE DE DREUX pour plus de détail sur les modalités d'accès.

En 2012, deux commissions vont se réunir en mars et octobre 2012 pour sélectionner 20 jeunes.

Zones d'intervention

Ville de Dreux

Informations pratiques

Contactez :

Ville de Dreux - Pôle Jeunesse

2 boulevard Dubois

28100 DREUX

Horaires

Lundi, mercredi et vendredi 9h-12h et 13h30-17h45

mardi 13h30-18h30 et jeudi 13h30-17h45

tél. 02 37 38 55 18

polejeunesse@ville-dreux.fr

Restos du cœur

Aide au permis pour les salariés en insertion

Structure

Association d'Eure-et-Loir
des Restaurants du Cœur
19 rue Paul Langevin
28300 Mainvilliers

Objectif de l'action

Aide au financement du permis B.
Attention, l'aide étant attribuée par une fondation, sa durée dans le temps est limitée. De ce fait elle sera suspendue une fois le montant accordé pour l'ensemble des ACI de l'association atteint.

Bénéficiaires

Salariés en CUI CAE au sein de la structure Restos du Cœur (aide réservée exclusivement à ce public).

Contenu

Attribution du financement après validation du dossier d'aide au financement par l'association nationale en commission :

- 50 % maximum du coût global, sur la base de 20h de cours de conduite (= obligation minimum légale).
- Nécessité de trouver les 50 % restants, par d'autres financements.

Modalités d'accès

Après analyse des freins à l'employabilité liés à l'obtention du permis B.

Zones d'intervention

Aide existante au niveau national.

Informations pratiques

Association d'Eure-et-Loir des Restaurants du Cœur
19 rue Paul Langevin
28 300 Mainvilliers
tél. 02 37 36 89 03 - fax 02 37 21 52 40
ad28.siege@restosducoeur.org
Accessibilité : bureau de plain-pied

Pro BTP « Aide au permis »

Aide pour les jeunes de - de 26 ans en formation en alternance dans le BTP

Structure

PRO BTP est le premier groupe professionnel de protection sociale en France.

Avec 3 540 000 adhérents, PRO BTP accompagne tous les acteurs du BTP. Domaines d'intervention : retraite, prévoyance, santé, épargne, assurances, action sociale et vacances.

Objectif de l'action

Aider les jeunes de moins de 26 ans, en formation en alternance dans une entreprise du BTP, à financer la formation pour obtenir le permis de conduire B (voiture). Le montant attribué de 400 à 800 € varie en fonction des ressources annuelles du foyer fiscal. Il peut vous être versé dès 16 ans, si le permis se fait en conduite accompagnée.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires, en formation en alternance dans une entreprise du BTP, doivent :

- être adhérent pour la retraite à PRO BTP,
- être inscrit dans une école de conduite,
- dépendre fiscalement d'un foyer qui dispose de ressources annuelles ne dépassant pas 25 000 € (y compris allocations familiales et sociales hors APL).

Contenu

Aide au permis d'un montant de 400 à 800 € selon les ressources annuelles du foyer fiscal de rattachement.

Modalités d'accès

C'est l'administration du Centre de Formation des Apprentis ou de l'organisme de formation en alternance qui remet au jeune le dossier de demande d'aide au permis B et l'aide à le compléter. En cas de fermeture de l'établissement (congés scolaires...) le dossier est téléchargeable sur cette page : www.probtp.com

Zones d'intervention

Nationale

Informations pratiques

www.probtp.com

CONTACT :

PRO BTP

Direction de l'Action Sociale Générale

36 rue de Vouillé

75745 PARIS CEDEX 15

DANS LE 28 :

PRO BTP 28

15, rue Docteur Michel Gibert

28000 CHARTRES

Horaires

Accueil du lundi au vendredi

Sans RDV de 9h à 12h30

Sur RDV de 13h30 à 17h30

tél. 02 37 21 45 14

Pro BTP Achat Premier Véhicule

Aide pour les jeunes de - de 26 ans en formation en alternance dans le BTP

Structure

PRO BTP est le premier groupe professionnel de protection sociale en France.

Avec 3 540 000 adhérents, PRO BTP accompagne tous les acteurs du BTP. Domaines d'intervention : retraite, prévoyance, santé, épargne, assurances, action sociale et vacances.

Objectif de l'action

Aider les jeunes de 18 à moins de 26 ans, en formation en alternance dans une entreprise du BTP, à financer l'achat de leur premier véhicule, au moyen d'un prêt à taux réduit.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires, en formation en alternance dans une entreprise du BTP, doivent :

- être majeur,
- être en deuxième année d'apprentissage au moins,
- être détenteur du permis autorisant la conduite du type de véhicule acheté,
- ne pas être déjà propriétaire d'un véhicule.

Contenu

L'aide prend la forme d'un prêt jusqu'à 4 000 € à 1 % de taux effectif global (ce taux comprend les frais de gestion, la garantie décès, et l'assurance perte totale et irréversible d'autonomie) pour acheter votre première voiture, et jusqu'à 2 000 € pour un deux-roues.

Modalités d'accès

Les remboursements s'effectuent sur 4 ans par mensualités constantes. Il est possible d'anticiper le remboursement total du capital sans frais. Ces conditions sont rendues possibles grâce à la prise en charge, par l'action sociale de PRO BTP, d'une partie importante du coût du crédit et de la totalité des assurances.

Zones d'intervention

Nationale

Informations pratiques

CONTACT :

PRO BTP

Direction de l'Action Sociale Générale
36 rue de Vouillé
75745 PARIS CEDEX 15

DANS LE 28 :

PRO BTP 28

15, rue Docteur Michel Gibert
28000 CHARTRES

Horaires d'ouverture

Accueil du lundi au vendredi

Sans RDV de 9h à 12h30

Sur RDV de 13h30 à 17h30

tél. 02 37 21 45 14

www.probtp.com

The background features a vibrant green upper section and a blue lower section, separated by a curved boundary. The green area is filled with thin, white, curved lines that converge towards the top left. The blue area contains a grid of thin, white, curved lines that create a sense of depth and perspective, appearing to recede into the distance.

Les outils

Réseau LINEAD

Structure

Réseau de transport de Dreux Agglomération.

Objectif de l'action

« Linéad » est la marque commerciale du réseau de transport public de Dreux Agglomération.

Bénéficiaires

Tout public

Contenu

- 4 lignes régulières de bus :
LIGNE 1 : René Miet <> Vieux Pré
LIGNE 2 : L'Épinay <> C. Cial Plein Sud
LIGNE 3 : Luray / Comteville <> Vieux Pré
LIGNE 4 : Gué aux Ânes <> Vieux Pré
- 1 service de soirée : À partir de 20h50 lorsque les lignes régulières ne circulent plus, le service Linéad Gare prend le relais et dessert la plupart des arrêts du réseau au départ de la gare de Dreux, en correspondance avec les arrivées des trains de Paris.
- 1 ligne du Dimanche, Ligne (Dimanche) L'Épinay <> Hôpital.
- 1 service de Transport à la Demande accessible aux personnes à mobilité réduite.
Le réseau Linéad fonctionne 6 jours sur 7 de 5h40 à 22h, le dimanche de 13h15 à 19h.

Modalités d'accès

l'accès au réseau se fait par le biais de l'achat de tickets (ticket 1 Voyage à 1,10 €, ticket 10 voyages à 9,10 €, ticket 20 Voyages à 16 €, tarifs au 01/07/2011 donnés à titre indicatif sous réserve de modifications), des formules d'abonnement au mois ou à l'année sont également disponibles avec la « Carte Perso ».

À noter que des tarifs spécifiques sont proposés aux demandeurs d'emploi sur présentation de justificatifs (se renseigner auprès de LINEAD).

Zones d'intervention

DREUX AGGLOMÉRATION – 19 communes :
Allainville, Aunay-sous-Crécy, Boissy-en-Drouais, Le Boullay-Mivoye, Le Boullay-Thierry, Charpont, Crécy-Couvé, Dreux, Garancières-en-Drouais, Garnay, Louvilliers-en-Drouais, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Sainte-Gemme-Moronval, Saulnières, Tréon, Vernouillet, Vert-en-Drouais, Villemeux-sur-Eure.

Informations pratiques

L'Espace Linéad

4 rue de Châteaudun
28100 Dreux.

Accès par les lignes **1** **2** **3** Arrêt Vieux Pré
et la ligne **4** Arrêt Mairie

tél. LINEAD : 02 37 42 10 10

tél. réservation TAD : 02 37 64 84 95.

Horaires

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Fermeture à 17h30 le vendredi.

En Juillet et août : Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h.

www.linead.fr

Réseau LINEAD

Le « Transport à la Demande » (TAD)

Structure

Le Transport à la demande ou « TAD » est un service proposé par le réseau Linéad. Linéad est le réseau de transport de DREUX AGGLOMÉRATION.

Objectif de l'action

Le Transport à la Demande Linéad (TAD) permet de se déplacer en choisissant un lieu de départ et un lieu de destination parmi une liste d'arrêts répartis sur les 19 communes de Dreux Agglomération.

Bénéficiaires

Le service est accessible à tout public, sans condition particulière. Pour y accéder, il suffit de s'inscrire en complétant le formulaire d'adhésion au service. L'adhésion est gratuite et valable 1 an (renouvelable)

Pour les Personnes à Mobilité Réduite : pour bénéficier du TAD au départ de votre domicile et à destination de l'adresse de votre choix, vous devez renseigner le formulaire d'adhésion au service et fournir un certificat médical.

Modalités d'accès

Le TAD Linéad fonctionne du lundi au samedi, sauf les jours fériés.

Le service est accessible sur réservation préalable: après avoir choisi vos arrêts (ou adresses) et vos horaires de départ et d'arrivée, vous devez réserver votre déplacement en téléphonant à l'Espace Linéad qui va enregistrer vos souhaits et confirmer votre réservation au **02 37 64 84 95**.

Les réservations sont possibles de 15 jours jusqu'à la veille de votre déplacement, avant 14h30, dans la limite des capacités du service. Le jour du déplacement, se présenter à l'arrêt ou à l'adresse prévu au moins 15 minutes avant l'heure de départ donnée par l'opérateur.

Zones d'intervention

DREUX AGGLOMÉRATION – 19 communes : Allainville, Aunay-sous-Crécy, Boissy-en-Drouais, Le Boullay-Mivoye, Le Boullay-Thierry, Charpont, Crécy-Couvé, Dreux, Garancières-en-Drouais, Garnay, Louvilliers-en-Drouais, Luray, Marville-Moutiers-Brûlé, Sainte-Gemme-Moronval, Saulnières, Tréon, Vernouillet, Vert-en-Drouais, Villemeux-sur-Eure.

Informations pratiques

L'Espace Linéad

4 rue de Châteaudun
28100 Dreux.

Accès par les lignes **1 2 3** Arrêt Vieux Pré
et la ligne **4** Arrêt Mairie

tél. LINEAD : 02 37 42 10 10

tél. réservation TAD : 02 37 64 84 95.

Horaires

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Fermeture à 17h30 le vendredi.

En Juillet et août : Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h.

www.linead.fr

Réseau TRANSBEAUCE

Structure

TRANSBEAUCE est le réseau de transport interurbain en Eure-et-Loir.

Objectif de l'action

Le réseau Transbeauce propose 19 lignes permettant de se déplacer en Eure-et-Loir et dans certains cas en Région Centre (certaines lignes vont à Blois et à Orléans).

Bénéficiaires

Tout public, les conditions tarifaires varient cependant selon la situation, des tarifs spécifiques sont en particulier prévus pour les publics scolaires et étudiants.

Contenu

Le réseau compte 19 lignes

1	Dreux/Chartres/Orléans
2	Orléans/Voves/Chartres
3	Cloyes/Châteaudun/Chartres
3A	Blois/Châteaudun/Chartres
4	Châteauneuf/Chartres
4-10	Senonches/Châteauneuf/ Chartres
6	Verneuil sur Avre/Dreux
6A	Godeneval/Dreux
8	Dreux/Nogent le Roi/Maintenon
9	Nogent le Rotrou/Châteaudun/ Orléans
9A	Unverre/Châteaudun
10	La Ferté Vidame/Senonches/ Chartres
11	Nogent le Roi-Bouglainval/ Chartres
12	Maintenon/Chartres
14	St Symphorien/Bouglainval/ Chartres
14A	St Symphorien/Ymeray/ Chartres
411B	Manou/Fontaine Simon/Meauce/ La Loupe
M10C	Marche de Brou
TADV1	Harleville/Gallardon

Modalités d'accès

L'accès est conditionné à l'achat d'un titre de transport : billet unitaire, carte de 10 voyages, abonnement ou pass. Le billet unitaire peut être acheté dans une des agences commerciales TRANSBEAUCE ou directement à bord des cars, les autres billets doivent être achetés en agence ou dans un point relais.

Zones d'intervention

Eure-et-Loir et Région Centre (transports jusqu'à Orléans et Blois, se reporter au détail des lignes).

Informations pratiques

Retrouvez davantage d'informations sur www.transbeauce.fr

et sur place :

Agence commerciale Transbeauce de Dreux

Place des F.F.I.

28100 DREUX

tél. 02 37 65 85 00

Accueil par les chargés de clientèle :

Lundi : 6h à 19h15

du Mardi au Vendredi : 6h30 à 19h15

Samedi : 6h30 à 18h30

et dimanche : 16h45 à 18h15

Train SNCF

Trajet Dreux-Paris

Structure

Réseau SNCF : ligne TRANSILIEEN Dreux-Paris et ligne TER Paris-Granville passant par Dreux (trajet direct plus rapide).

Objectif de l'action

Déplacement Dreux-Paris par le train.

Bénéficiaires

Tout public des tarifs spécifiques sont disponibles

- Pour les salariés sur abonnement. À noter que la Région Centre intervient afin que les salariés titulaires d'un abonnement SNCF d'un montant supérieur à 150 € par mois pour leur trajet domicile-travail ne payent pas plus de 75 € par mois, après prise en charge de la prime transport par l'employeur. Plus d'information sur www.regioncentre.fr
- Pour les détenteurs de cartes (réservées à certaines catégories de population : carte 12-25, séniors, escapade...)
- Dans certaines situations spécifiques : enfants et familles nombreuses, groupes, militaires, tarification « Solidarité Transport »... se renseigner au guichet de la SNCF pour plus d'informations.

Contenu

Fréquence de passages des trains en semaine

- Au départ de Dreux : 29 trains de 5h21 à 22h51 dont 5 trains rapides (58 minutes au lieu de 1h11)
- Au départ de Paris : 30 trains de 6h28 à 23h58 dont 5 trains rapides

Consulter les fiches horaires SNCF pour davantage de précisions :

www.transilien.com

Modalités d'accès

Le trajet est accessible via l'achat d'un billet dont le coût standard hors réduction est de 13,80 € l'aller (tarif donné à titre indicatif susceptible d'évoluer. Se renseigner auprès de la SNCF).

Zones d'intervention

La SNCF intervient sur l'ensemble du territoire national.

Informations pratiques

Guichet de la Gare de Dreux

Place Pierre Sépard

28100 DREUX

3635 (34 centimes d'euro la minute)

Plus d'informations : www.transilien.com ou www.sncf.com

La gare est accessible par les transports en commun du réseau LINEAD, lignes Arrêt « Gare SNCF »

Ouverture des guichets pour les départs immédiats situés dans le Hall de la gare, à droite.

Lundi de 04h40 à 21h30

Mardi au samedi de 4h55 à 21h35

Dimanche de 05h50 à 22h40

Distributeurs de titres de transport TER : oui

Parking automobiles et vélos : oui

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : oui

SNCF et Région Centre

Réseau TER Centre

Structure

- Réseau TER Centre.

Objectif de l'action

- Déplacement par le train en Région Centre.

Bénéficiaires

Tout public des tarifs spécifiques sont disponibles :

- Sur abonnement pour les déplacements domicile-travail, pour les étudiants et les apprentis, différents formats d'abonnement sont disponibles.
- Des tarifs spécifiques sont également disponibles pour les jeunes de 12 à 25 ans (carte 12-25 ans et tarif découverte), les seniors, les familles nombreuses, les grands voyageurs et pour les sorties loisirs, se renseigner auprès de la SNCF.
- À noter, l'existence d'un **Chéquier Régional vers l'Emploi** pour faciliter les démarches liées à l'obtention d'un emploi. Ce chéquier créé par le Conseil régional en collaboration avec la SNCF, Pôle Emploi, l'Association des Missions locales de la région Centre et la Permanence d'accueil d'information et d'orientation (PAIO), permet la gratuité de la délivrance de titres de transports pour les demandeurs d'emploi.

- Le chéquier est valable 12 mois et comporte 20 chèques. Chaque chèque permet d'obtenir gratuitement un billet pour un trajet simple, pour un jour défini, dans tous les trains (hors TGV, Corail de nuit et TéoZ) et dans les autocars TER Centre.

Voir la rubrique « informations pratiques » pour les différents contacts pouvant fournir les informations relatives à ces formules.

Contenu

Le réseau TER Centre comprend 380 trains régionaux et 160 cars régionaux quotidiens.

Modalités d'accès

Les formules d'abonnement et les billets sont disponibles auprès de la SNCF.

Zones d'intervention

Train Express Régionaux (TER) en Région Centre

Informations pratiques

TER centre –

Guide du Voyageur co-édité par le Conseil Régional et la SNCF :

www.regioncentre.fr

Préparer son voyage :

www.ter-sncf.com

- **Jv-malin.fr** un seul clic pour tout savoir (itinéraires, horaires, correspondances, temps de parcours en train, en car, en bus, en tram)
- Contact TER Centre au N°Vert : 0 800 83 59 23

L'accès aux horaires Grandes Lignes

(ainsi que les commandes de billets Grandes lignes) est sur : www.voyages-sncf.com

- Aux guichets des gares et boutiques SNCF de la région Centre

CONTACTS :

- Pour le Conseil régional du Centre : ter@regioncentre.fr
- Pour la SNCF TER Centre : tercentre@sncf.fr

Taxis

Structure

Taxi Rolland

37 chemin Bretonnières
28500 SAULNIÈRES
tél. 06 14 27 01 00

*Transports toutes distances hôpitaux, gares, aéroports... Véhicule climatisé 1 à 5 places
Transport malade professionnalisé.*

ABC Taxi

13 rue du Moulin
28270 CRUCEY VILLAGES
tél. 06 22 80 61 51

M. Cabedoce Didier, transports toutes distances, aéroports, gares, hôpitaux Transports de malades assis

Champagne Taxi

1 impasse Capucines
28500 GARNAY
tél. 02 37 42 65 43
06 07 65 40 86

Transports toutes distances 7j/7 hôpitaux gares- aéroports - voiture climatisée - 4 places – taxi conventionné Sécurité Sociale.

Fedora Taxi

13 rue des Tilleuls
28210 BOULLAY THIERRY
tél. 06 14 02 17 17

Emmanuel Galix. Toutes distances 7j/7. Anglais parlé. Transport de personnes malades et d'enfants.

Taxi Geo

3 rue Victor Hugo
28100 DREUX
tél. 06 80 65 96 10

*Aéroports, Gares, Hopitaux, Petite messagerie urgente - Toutes distances - Transport malades assis - Véhicule climatisé - 6J/7
7h/20h - Dimanche et jours fériés.*

Taxi Girondeau

10 chemin Bretonnières
28500 SAULNIÈRES
tél. 06 80 42 86 93
fax. 02 37 43 67 12

Tous transports - Toutes distances

Taxis (Appels Station Gare)

Place FFI
28100 DREUX
tél. 02 37 50 08 14

Central Taxis De Dreux

Parc d'Entreprises la Radio
Route de Paris
28100 DREUX
tél. 02 37 42 36 00

Taxi Delaunay

35 rue Feucherolles
28210 NERON
tél. 02 37 82 56 00
06 08 51 88 57

Taxi Faty

3 chemin Letumières
28500 CHARPONT
tél. 06 22 50 25 50

Taxi Georges

3 rue Victor Hugo
28100 DREUX
tél. 06 80 65 96 10

Dreux Taxi Gouhier

44 rue d'Anet
28500 CHERISY
tél. 06 07 02 05 93
02 37 43 79 59

Taxis

Taxi Amar

5 rue de Dreux
28500 LURAY
tél. 02 37 46 45 18
06 24 18 13 49

Taxi du Côteau

2 rue Sarah Bernhardt
28500 VERNOUILLET
tél. 06 23 21 02 56

Taxi André

12 Bis rue Jean Michel Hérault
28500 TREON
tél. 02 37 82 82 82
06 11 38 38 11

Fortin Christophe

16 rue du Point du Jour
28170 CHÂTEAUNEUF EN THYMERAIIS
tél. 06 09 30 77 09

Taxis spécialisés pour personnes à mobilité réduite (PMR), Véhicules homologués TPMR et véhicule 9 places pour tous transports.

Vaillant Jean-Pierre

47 rue Charles RENARD
28350 SAINT LUBIN DES JONCHERETS
tél. 02 32 58 00 76

Abeille Taxis

16 chemin froids vents
28260 SOREL MOUSSEL
tél. 06 98 00 24 11
02 37 41 86 51

Navette Services

Parc d'Entreprises La Radio
Route de Paris
28100 DREUX
tél. 06 25 87 26 19

Navettes gare, aéroport, transport privé toutes destinations
www.navetteservices.fr

Association GRACES

Aide au Transport en Milieu Rural

Structure

ASSOCIATION GRACES

Objectif de l'action

Permettre à des bénéficiaires du RSA « socle » ainsi que des bénéficiaires du FDAJ (Fond Départemental d'Aide aux Jeunes) vivant en zones rurales d'effectuer des démarches d'insertion professionnelle ou sociale.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires du RSA « socle » ainsi que les jeunes de moins de 25 ans (bénéficiaires FDAJ), peuvent bénéficier d'un transport gratuit (financé par le Conseil Général) pour effectuer certaines démarches.

Modalités d'accès

Le référent RSA ou Jeune (conseiller de la Mission Locale) contacte GRACES pour la réservation du rendez-vous puis faxe la prescription à l'Équipe Locale d'Appui du Conseil Général pour validation (fax. 02 37 64 49 52).

Un véhicule permettant de transporter 4 personnes se rend aux points de RDV définis (mairies, églises, arrêts de bus...).

Zones d'intervention

Zones rurales de l'arrondissement de Dreux.

Informations pratiques

Association GRACES

48 bis rue Saint-Denis
28100 DREUX
tél. 02 37 50 08 32
graces@orange.fr

CONSEIL GÉNÉRAL – SERVICE INSERTION

5, rue Henri Dunant
28100 DREUX
tél. 02 37 65 82 74
fax 02 37 64 49 52

FASTT

Aide à la location d'un véhicule pour le public intérimaire

Structure

Le FASTT, (Fonds d'action sociale du travail temporaire), association Loi 1901 à but non lucratif financée par les agences d'emploi.

Le rôle du FASTT est de proposer des services et des prestations pour favoriser l'accès au logement, sécuriser l'accès au crédit, faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi. Le FASTT intervient également pour faciliter la vie quotidienne des intérimaires (mutuelle santé, accompagnement social).

Objectif de l'action

Aider les intérimaires ayant des difficultés pour se déplacer sur leur lieu de travail.

Bénéficiaires

Intérimaires ayant besoin d'un véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail.

Contenu

Le FASTT met un véhicule à disposition des intérimaires sans solution pour se rendre sur leur lieu de travail sous 48 heures pour **10 € par jour**.

Le FASTT prend en charge le reste du coût de la location (soit l'équivalent de 83 % du tarif public de location).

Le prix comprend : l'assistance, et l'assurance pour des trajets domicile-travail allant jusqu'à 100 km.

À noter que :

- les frais de carburant et le dépôt de garantie d'un montant de 700 € (non encaissé) restent à la charge de l'intérimaire bénéficiaire de la prestation.
- Il est possible de bénéficier de ce service jusqu'à 30 jours par an.

Modalités d'accès

- Être en mission d'intérim pendant la durée de location du véhicule.
- Avoir le permis B pour la location de voiture.
- Être titulaire du BSR pour les locations de cyclomoteur (pour les personnes nées après 1990).

Contactez le FASTT au 0 800 28 08 28

Zones d'intervention

Nationale, le FASTT propose également une offre de location de cyclomoteurs (scooters et mobylettes) pour 2 € par jour sur 50 départements.

Informations pratiques

Coordonnées téléphoniques du FASTT : 0 800 28 08 28
(appel gratuit depuis un poste fixe)

Plus d'informations à l'adresse suivante : www.fastt.org

FASTT

Crédit automobile pour le public intérimaire

Structure

Le FASTT, (fonds d'action sociale du travail temporaire), association Loi 1901 à but non lucratif financée par les agences d'emploi.

Le rôle du FASTT est de proposer des services et des prestations pour favoriser l'accès au logement, sécuriser l'accès au crédit, faciliter la mobilité et l'accès à l'emploi. Le FASTT intervient également pour faciliter la vie quotidienne des intérimaires (mutuelle santé, accompagnement social).

Objectif de l'action

Le FASTT propose des solutions de crédit pour l'acquisition d'un véhicule à des taux se situant dans la fourchette basse du marché.

Bénéficiaires

Intérimaires souhaitant acquérir une automobile.

Contenu

- Le FASTT propose des solutions de crédit de 1 600 à 10 000 euros pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.
- La durée des prêts varie de 12 à 60 mois, en fonction de la capacité de remboursement du bénéficiaire.

Modalités d'accès

Pour bénéficier d'une étude de son projet afin de vérifier sa faisabilité, le bénéficiaire doit :

- Être en mission d'intérim, et avoir effectué 600 heures de mission sur les 12 derniers mois
- Répondre aux conditions habituelles pour une demande de prêt : être en mesure de rembourser les mensualités, ne pas être en « interdit bancaire ».

L'accès au prêt est soumis à la réalisation de cette étude.

Pour plus d'informations, contacter le FASTT au 0 800 28 08 28.

Zones d'intervention

Nationale

Informations pratiques

tél. FASTT : 0 800 28 08 28

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Plus d'informations à l'adresse suivante : www.fastt.org

Maison de l'Emploi (M2ED)

MOBILEO (prêt de Vélos)

Structure

La Maison de l'Emploi est une association qui a un rôle de coordination des actions en faveur de l'emploi. Ses principales missions :

- Créer du lien entre les élus, les acteurs et les dispositifs en faveur de l'emploi ;
- Proposer des projets pour répondre aux besoins des acteurs économiques et des demandeurs d'emploi.

Objectif de l'action

Permettre aux personnes en démarche d'insertion professionnelle et sans solution de mobilité de se rendre sur leur lieu de travail, leur lieu de formation ou d'effectuer des démarches en lien avec la recherche d'emploi.

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi

Contenu

Sous réserve de disponibilité (**à vérifier préalablement auprès de la Maison de l'Emploi**), la maison de l'emploi prête des vélos à des demandeurs d'emploi inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle pour une durée déterminée ne pouvant excéder un an.

À noter que la Maison de l'Emploi propose également une possibilité de « **location avec option d'achat** » qui permet aux bénéficiaires d'acquérir les vélos selon un échancier négocié.

Modalités d'accès

Les personnes intéressées par le service devront être adressées à la Maison de l'Emploi.

Les bénéficiaires du service devront fournir les documents suivants :

- Chèque de caution de 200 € qui ne sera pas encaissé sauf dégradations volontaires du vélo
- Attestation de Responsabilité Civile couvrant également les risques de vol, d'incendie et d'accident hors du lieu d'habitation.

Un contrat de prêt sera alors établi entre la Maison de l'Emploi et l'utilisateur qui s'engage par ailleurs au respect des règles de circulation et de conduite.

Zones d'intervention

Arrondissement de Dreux
109 communes

Informations pratiques

Maison de l'Emploi et des Entreprises du Drouais – M2ED

4 rue de Châteaudun

28100 DREUX

tél. 02 37 64 24 72

Personne en charge du projet MOBILEO,

Mme Marie-Joëlle STEINER : mj.steiner@m2ed.fr

www.m2ed.fr

CCAS de Vernouillet

Accès à l'épicerie sociale

Structure

Epicerie sociale du CCAS de Vernouillet.

Objectif de l'action

Favoriser l'accès à l'épicerie sociale.

Bénéficiaires

Toutes les personnes ayant obtenu un accord d'aide alimentaire auprès de l'épicerie sociale de Vernouillet (seuls les Vernolitaïns peuvent en bénéficier).

Contenu

Pour remédier à l'éloignement géographique entre le plateau des Vauvettes, où est implantée la structure, et celui des Corvées, le CCAS a institué un système de navette gratuite le vendredi après midi.

À titre exceptionnel, une navette peut être assurée le vendredi matin (au cas par cas).

Modalités

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire souhaitant emprunter la navette en font part au service social du CCAS par téléphone. Un RDV est fixé chaque vendredi à 13h50 devant le point info services de la Tabellionne.

Au retour, les personnes trop chargées peuvent être raccompagnées jusqu'à leur domicile.

Zones d'intervention

Commune de Vernouillet

Informations pratiques

CCAS

Esplanade du 8 Mai 1945
28500 Vernouillet
tél. 02 37 62 85 30

Accueil : Lundi au vendredi : de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30 - Samedi : de 9h à 12h

Epicerie sociale :

23 Bis, avenue François-Mitterrand
28500 Vernouillet
tél. 02 37 42 20 52

Responsable de l'épicerie sociale : M. EL BEY Noureddine

Informations complémentaires : les véhicules sont équipés de sièges auto pour les enfants

Les autos du cœur

Acquisition d'un véhicule à bas coût

Structure

Association les Autos du Cœur, association loi 1901 reconnue d'intérêt général.

Depuis sa création en 2005, l'association a fourni aux plus démunis plus de 2500 véhicules à travers la France et peut désormais s'appuyer sur les différentes antennes des régions (18) grâce au soutien de son équipe de 70 bénévoles et de ses salariés.

Objectif de l'action

L'association les Autos du Cœur propose pour un très bas coût des véhicules en état de marche aux personnes qui n'ont pas les moyens d'en acquérir un.

Grâce à un don modeste du demandeur, l'association assure les éventuels frais de remise en état de véhicules.

Bénéficiaires

Personnes n'ayant pas les moyens d'acheter un véhicule.

Conditions d'accès :

- Être en situation régulière.
- Posséder le permis de conduire.
- Fournir une preuve de l'assurance de son ancien véhicule.
- Promettre de ne pas faire commerce du véhicule qui sera offert.

Contenu

Pour les personnes rencontrant une situation difficile et ayant absolument besoin d'une voiture, il est possible de profiter, moyennant une très faible contribution, de l'un des véhicules disponibles en stock auprès de l'association.

Modalité

Contactez l'association ou remplissez directement le formulaire en ligne de demande de véhicule sur le site de l'association : www.lesautosducoeur.fr

Zones d'intervention

L'association s'appuie sur un réseau de bénévoles sur tout le territoire national.

Informations pratiques

Les Autos du Cœur

BP 253

37402 Amboise Cedex

tél. 02 47 23 93 96 (lignes groupées)

fax 02 47 30 96 52

lesautosducoeur@yahoo.fr

www.lesautosducoeur.fr



Les ateliers d'aide au code et les formations

Mission Locale du Drouais

Atelier de préparation au code de la route

Structure

La Mission Locale assure l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire.

Objectif de l'action

Préparation du code de la route et soutien à l'apprentissage.

Contenu

Cours de préparation au code par un parrain bénévole de la Mission Locale
Le parrain diffuse des séries de diapositives du code puis effectue des séances de correction collective avec les participants.

Bénéficiaires

Jeunes de 16 à 25 ans révolus sortis du système scolaire et inscrits à la Mission Locale.

Coût

Gratuit

Modalités de prescription

- Sur prescription d'un conseiller de la Mission Locale
- Tous les jeudis de 14h à 17h tout au long de l'année
- Groupes de 4 à 6 personnes
- Pas de durée limitée d'accès à l'atelier

Zones d'intervention

La Mission Locale intervient sur le territoire de l'arrondissement de Dreux.

Informations pratiques

Mission Locale du Drouais

48 bis rue Saint-Denis

28 100 DREUX

tél. 02 37 38 57 67

Horaires

9h-12h30 et 13h30-17h30

Comment s'y rendre :

Accès Bus LINEAD lignes 1 2 3 et 4 ARRET GARE

puis 5 minutes à pied ou à vélo

CRIA 28

Ateliers mobilité Réseau Filibus (Chartres) et Linéad (Dreux)

Structure

CRIA 28, centre ressources de lutte contre l'illettrisme et l'Analphabétisme d'Eure et Loir.

Objectif de l'action

Apprendre à utiliser le bus urbain dans les agglomérations de Dreux et de Chartres

- Permettre à des publics ne maîtrisant pas/peu les compétences de base d'utiliser de façon autonome les services urbains de transports en commun
- S'approprier l'utilisation du mini plan de bus et les fiches horaires
- Préparer un trajet

Bénéficiaires

Personnes de 16 ans minimum n'utilisant pas les transports urbains de manière autonome et maîtrisant peu ou pas les compétences de base.

Contenu

- Ateliers prise en main
- Expérimentation en situation réelle

Modalités de prescription

- Sur prescription
- Renseigner la fiche d'inscription (à se procurer auprès du CRIA 28) et la retourner par mail à l'adresse suivante : positionnement.cria@laposte.net
- La formation est composée d'un module de 10,5 heures; les candidats s'engagent à participer au module complet. Plusieurs modules sont proposés au cours de l'année.
- Calendrier: à préciser en fonction des demandes.

Zones d'intervention

Dreux et Chartres

Informations pratiques

CRIA 28

tél. 02 37 36 06 19

cria28@laposte.net

www.cria28.com

AFEC

Formation « Fil conducteur »

Structure

AFEC Eure-et-Loir – Formation AFEC

L'AFEC est un organisme de formation structuré au niveau national qui dispense des formations pré-qualifiantes et qualifiantes.

Objectif de l'action

La formation « Fil Conducteur » a pour objet :

- D'accompagner à la préparation du code de la route
- De pallier les difficultés des apprentissages du code en proposant une remise à niveau
- D'accompagner la personne à se préparer à un examen
- De se redynamiser, permettre de nouvelles démarches sociales

Bénéficiaires

- Prioritairement les jeunes de moins de 26 ans
- Les demandeurs d'emploi

Contenu

- Ateliers de préparation au code de la route
- Ateliers de remise à niveau en français et mathématiques
- Ateliers « outils à la recherche d'emploi »
- Accompagnement individualisé
- Sensibilisation au développement durable

Modalités d'accès

- Sur prescription
- DUREE : 245 heures / 7 semaines dont une semaine en entreprise
- Dates prévisionnelles : du 1^{er} octobre au 20 novembre 2012
- La formation aura lieu à Dreux

Zones d'intervention

Départementale pour l'AFEC d'Eure-et-Loir

Informations pratiques

AFEC DREUX

1 rue des Eparges

28100 DREUX

tél. 02 37 46 28 24

afec.dreux@wanadoo.fr

Ressources et sites internet utiles

Établir son itinéraire de déplacement en région centre

- **JV-MALIN**

www.jv-malin.fr

Co-voiturage en Eure-et-Loir

Le concept de covoiturage est vraiment très simple ! Au lieu que chacun utilise sa voiture pour effectuer des trajets quotidiens ou ponctuels, le covoiturage vous permet d'utiliser une voiture pour plusieurs personnes.

Cela permet évidemment de réduire les frais de transports (prix de l'essence, usure de la voiture) que ce soit dans le cadre d'un covoiturage alterné (les conducteurs utilisent leur voiture par alternance) ou dans le cadre d'un covoiturage avec participation (les passagers participent financièrement aux trajets). Il existe localement un site développé par le Conseil Général d'Eure-et-Loir proposant du covoiturage : covoiturage.eurelien.fr

Transports urbains

- **LINEAD**, le réseau de transport de Dreux Agglomération
www.linead.fr

- **FILBUS**, le réseau de transport de Chartres Métropole
www.filibus.fr

Transports inter-urbains

- **TRANSBEAUCE**, le réseau de transport Interurbain en Eure et Loir
www.transbeauce.fr
- **TRANS'EURE : Cars DREUX-EVREUX**
www.eure-en-ligne.fr

Trains

- **SNCF**
www.sncf.com
- **TRAINS DREUX-PARIS**
www.transilien.com
- **GUIDE TER CENTRE – Edité par le Conseil Régional du Centre**
www.regioncentre.fr

Calculer un itinéraire

- **MAPPY**
www.mappy.fr
- **VIA MICHELIN**
www.viamichelin.fr

Répertoire des contacts

AFEC Eure et Loir

1 rue des Eparges
28100 DREUX
tél. 02 37 35 92 95
fax 02 37 30 82 58
afec.chartres@fr.oleane.com
www.afec.fr

LES AUTOS DU COEUR

BP 253
37402 AMBOISE CEDEX
tél. 02 47 23 93 96 (lignes groupées)
fax 02 47 30 96 52
lesautosducoeur@yahoo.fr
www.lesautosducoeur.fr

CAISSE D'ÉPARGNE « Parcours Confiance »

Loire-Centre
Jean-Max LEGER :
jean-max.leger@celc.caisse-epargne.fr
Eure-et-Loir (28)
Lydia BERRUE FATOUX :
lydia.berruefatoux@celc.caisse-epargne.fr
www.parcoursconfiance.wordpress.com

CAP EMPLOI – PHARE 28

32 avenue des Fenots
28100 DREUX
tél. 02 37 38 01 01
fax 02 37 38 01 05
contact@capemploi28.com

CCAS DE VERNOUILLET

Esplanade du 8 Mai 1945
28500 VERNOUILLET
tél. 02 37 62 85 30
Accueil : Lundi au vendredi : de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30 - Samedi : de 9h à 12h

EPICERIE SOCIALE DU CCAS

23 Bis, avenue François-Mitterrand
28500 VERNOUILLET
tél. 02 37 42 20 52
Responsable : M. EL BEY Noureddine

CONSEIL GENERAL 28

Service Insertion
Equipe Locale d'Appui de Dreux
5, rue Henri Dunant
28100 DREUX
Horaires :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30
à 16h00
tél. 02 37 65 82 74
fax 02 37 64 49 52

CRIA 28

Centre de ressources sur l'illettrisme,
l'analphabétisme et le français langue
étrangère en Eure-et-Loir
7 rue Jean Rostand
28300 MAINVILLIERS
tél. 02 37 36 06 19
fax 02 37 36 06 19
cria28@laposte.net
www.cria28.com

DIRECCTE

Unité Territoriale de l'Eure-et-Loir
Contact : Mme ROJ
13 rue du Docteur André Hays
28000 CHARTRES
tél. 02 37 18 79 00
fax 02 37 18 79 19
Accueil du public de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

Répertoire des contacts

FASTT

Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire
www.fastt.org
0 800 28 08 28
de 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi

FONDATION DE LA DEUXIEME CHANCE

Tour Bolloré
31-32 Quai de Dion-Bouton
92811 - PUTEAUX CEDEX
tél. 01 46 96 44 33
fax 01 46 96 40 84
www.deuxiemechance.org

GRACES Association

48 Bis rue St Denis
28100 DREUX
tél. 02 37 50 08 32
fax 02 37 50 07 79
graces@orange.fr

LINEAD / DREUX AGGLOMERATION

4 rue de Châteaudun
28100 DREUX
Accès par les lignes **1** **2** **3** Arrêt Vieux Pré
et la ligne **4** Arrêt Mairie
tél. LINEAD 02 37 42 10 10
tél. réservation TAD 02 37 64 84 95
www.linead.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30
à 18h00 - Fermeture à 17h30 le vendredi.
En Juillet et août : Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES DU DROUAI (M2ED)

4, rue de Châteaudun
28100 DREUX
tél. 02 37 64 24 72
fax 02 37 64 37 69
contact@m2ed.fr
www.m2ed.fr

MISSION LOCALE DE DREUX ET SON ARRONDISSEMENT

48 bis rue Saint-Denis
28 100 DREUX
tél. 02 37 38 57 67
fax 02 37 42 93 68
Horaires : 9h-12h30 et 13h30-17h30
mission.locale.dreux@wanadoo.fr
www.mldreux.com
Accès Bus LINEAD lignes **1** **2** **3** et **4**
ARRET GARE puis 5 minutes à pied
ou à vélo

POLE EMPLOI DREUX

49 avenue Général Leclerc
28104 DREUX CEDEX
Bus : ligne **1** Arrêt JAURES
www.pole-emploi.fr ou 3949

POLE EMPLOI VERNOUILLET

Les Corvées ; 3 avenue Marc Chappey
28500 VERNOUILLET
Bus : ligne **2** Arrêt FELSBURG
www.pole-emploi.fr ou 3949

PÔLE JEUNESSE (VILLE DE DREUX)

2, Boulevard Dubois
28100 DREUX
tél. 02 37 28 55 18
polejeunesse@ville-dreux.fr
Lundi, mercredi et vendredi 9h-12h
et 13h30-17h45, mardi 13h30-18h30
et jeudi 13h30-17h45

PRO BTP 28

15, rue Docteur Michel Gibert
28000 CHARTRES
tél. 02 37 21 45 14
fax : 02 37 36 85 29
Accueil du lundi au vendredi
Sans RDV de 9h à 12h3
Sur RDV de 13h30 à 17h30

Répertoire des contacts

LES RESTOS DU CŒUR d'Eure & Loir

19 rue Paul Langevin
28300 Mainvilliers
tél. 02 37 36 89 03
fax 02 37 21 52 40
ad28.insertion@restosducoeur.org

SNCF

Guichet de la Gare de Dreux
Place Pierre Sépard
28100 DREUX
tél. 3635 (34 centimes d'euro la minute)
Plus d'informations :
www.transilien.com ou www.sncf.com
La gare est accessible par les transports
en commun du réseau LINEAD,
lignes **1** **2** **3** **4** Arrêt « Gare SNCF »
Ouverture des guichets pour les départs
immédiats situés dans le Hall de la gare,
à droite.
Lundi de 04:40 à 21:30
Mardi au samedi de 4:55 à 21:35
Dimanche de 05:50 à 22:40
Distributeurs de titres de transport TER :
oui
Parking automobiles et vélos : oui
Accessibilité aux personnes à mobilité
réduite : oui

TRANSBEAUCE

Agence commerciale de Dreux
Place des F.F.I. 28100 DREUX
tél. 02 37 65 85 00
www.transbeauce.fr
Accueil par les chargés de clientèle :
Lundi : 6 h 00 à 19 h 15
Du Mardi au Vendredi : 6 h 30 à 19 h 15
Samedi : 6 h 30 à 18 h 30
et dimanche : 16 h 45 à 18 h 15

UDAF 28

Union Départementale des Associations
Familiales
6, rue Charles Coulomb
28000 CHARTRES
tél. 02 37 88 32 56 ou 02 37 88 32 51
dtiranno@udaf28.fr
www.udaf28.fr

Remerciements

La Maison de l'Emploi tient à remercier chaleureusement tous les partenaires qui se sont mobilisés afin de rendre possible la réalisation de ce guide, en lien avec la FARE (<http://federation-fare.fr/>) et l'association MOUVANCE (<http://www.mouvance-mobilite.com/>):

L'AFEC 28
CAP EMPLOI – PHARE 28
Les CCAS de Dreux et de Vernouillet
Le Centre de Formation De Couasnon
Le CICAT
Le Conseil Général d'Eure-et-Loir
Le Conseil Régional du Centre
Le CRIA 28
Dreux Agglomération
L'association Femmes d' Ici et d'Ailleurs
L'association JADES
La société Kéolis
L'association GRACES
La Mission Locale du Drouais
Multiservices
La Petite Ruche des Restaurants du cœur
Les agences Pôle Emploi de Dreux et de Vernouillet
Les Restaurants du cœur d'Eure & Loir
La Sous-préfecture de Dreux
La Ville de Dreux
La Ville de Vernouillet
L'UDAF 28

Ainsi que tous les partenaires institutionnels ou associatifs qui sont de près ou de loin partie prenante du travail mis en œuvre par la Maison de l'Emploi autour de la question de la mobilité. La conception du guide a également bénéficié d'un soutien financier de l'ACSé via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Dreux-Vernouillet.

Pour toute question relative à cet ouvrage, merci de prendre contact avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises du Drouais (M2ED) au 02 37 64 24 72.



(Maison de l'Emploi et des
Entreprises du Drouais)

